

Tous concernés !

Depuis plusieurs semaines les patrons des grandes enseignes organisent des opérations de communication et de lobbying pour imposer l'ouverture des commerces la nuit et le dimanche. Pour cela ils n'hésitent pas depuis longtemps, à violer la loi en faisant travailler la nuit et le dimanche des salariés, alors que le code du travail l'interdit.

Leurs arguments s'appuient sur le fait que certains ont l'autorisation et d'autres pas, qu'il y aurait distorsion de concurrence... Les Leroy Merlin, Castorama, Bricorama, Sephora, Monoprix... estiment que s'ils ne sont pas ouverts la nuit ou le dimanche, cela mettrait en péril l'entreprise, arguant de la baisse du chiffre d'affaires. Enfin, ils se réfugient derrière le fait que sans ces ouvertures, les salariés, les étudiants, subiraient une perte de pouvoir d'achat, voire un licenciement ...

En fait, les grands groupes du commerce veulent simplement s'approprier des parts supplémentaires de marché en captant les clients des commerces de proximité et des petites entreprises. De nombreux artisans et patrons de petites entreprises ne sont d'ailleurs pas favorables au travail de nuit et du dimanche car... ils n'en n'ont pas les moyens ! **Aux emplois « créés » dans les grands groupes correspondent des emplois détruits dans le commerce indépendant.**

Accepter le volontariat, c'est accepter sa banalisation !

Parler de volontariat, c'est laisser croire que le salarié est l'égal du patron.

Le code du travail existe pour protéger l'intérêt collectif des salariés, soumis à un lien de subordination face aux employeurs. Il évite que les salariés soient totalement le jouet de la loi de la concurrence.

A quoi serviraient les lois si tout un chacun pouvait s'en affranchir sous couvert de volontariat et au nom de la liberté individuelle ? Devrait-on accepter que des salariés volontaires travaillent à moitié prix ? A terme, ce serait valider toutes les dérogations voulues par les patrons ! Demain ce serait sur les salaires, les congés payés, les cotisations de sécurité sociale... **Et une fois que les choses seraient banalisées, elles s'imposeraient évidemment très rapidement à tous. Il ne serait plus question de volontariat pour personne.**



Mais peut-on parler sérieusement de volontariat ?

5 millions de chômeurs, 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté,

des centaines de milliers de jeunes et de femmes contraints de vivre de petits boulots, de contrats très courts et du travail au noir : alors, quand le patron demande à l'un de ces salariés s'il « veut » travailler le dimanche, il est évident que celui-ci n'a pas vraiment le choix. Les menaces et sous-entendus d'éventuelles répercussions, si d'aventure ils refusaient, ne sont jamais bien loin (fin de contrat, licenciement...).

De plus, dans le commerce, comme dans beaucoup de secteurs, les salaires sont au niveau du Smic. Certains touchent encore moins que le Smic, étant donné que beaucoup d'emplois, en particulier parmi les femmes et les jeunes, sont précaires et à temps partiel imposé. Les grandes enseignes et entreprises enregistrent pourtant des profits considérables. **Donc « proposer » à un salarié, souvent des femmes, de gagner un peu plus en travaillant de nuit ou le dimanche, ce n'est plus du volontariat mais du cynisme !**



Que vont devenir les étudiants qui ont besoin de travailler ?

Il est totalement anormal que des étudiants soient contraints de travailler pour payer leurs études ! Pour eux c'est un handicap, car le travail des étudiants diminue fortement leur chance de réussite aux examens : cela est démontré par plusieurs enquêtes. De plus, certaines études ne permettent absolument pas d'avoir une activité salariée (classes préparatoires aux grandes écoles...).

La solution, c'est donc d'augmenter fortement les aides publiques pour permettre aux étudiants... d'étudier ! Le patronat, qui profite largement du niveau d'études des salariés, ne devrait-il pas être mis à contribution plutôt que de faire semblant de plaider leur cause en les contraignant à travailler ?



Faut-il conserver le dimanche comme jour de repos commun ?

Près d'un tiers des salariés, soit 6,5 millions y dérogent déjà pour des raisons légitimes et encadrées par la loi (santé, transports, sécurité, énergie, culture, presse, hôtels, restaurants, cafés, ordures ménagères...). On peut s'interroger sur la légitimité des dérogations déjà existantes pour les hypermarchés ou les magasins d'ameublement...

Le repos hebdomadaire commun favorise la vie de famille, l'éducation des enfants, la vie sociale et culturelle, les loisirs, le sport, la vie politique et démocratique (élections par exemple...). C'est un droit qu'il faut absolument conserver !



Doit-on accepter les dérogations ?

Le patronat obtient de plus en plus de dérogations en tout genre des pouvoirs publics, parfois à l'initiative d'élus locaux. Ces dérogations sont illégitimes car elles sont prises contre l'intérêt collectif et en contradiction avec les lois. Avant de prendre des décisions et d'émettre des avis dans les assemblées, chaque élu devrait s'interroger sur l'organisation de la société que nous souhaitons, sur les rythmes dont ont besoin les salariés, les enfants, les étudiants, les retraités, pour se cultiver, pour s'épanouir : nous avons le droit à une vie en dehors du travail !

Il faut donc maintenir et améliorer les droits des salariés, maintenir et renforcer la limitation du travail du dimanche et de nuit aux seuls besoins impérieux de la société. Les patrons accumulent déjà suffisamment de profits le reste du temps.

La CGT revendique aussi :

- le Smic à 1 700€ brut
- l'embauche minimum au Smic et le doublement du salaire en fin de carrière
- des emplois stables et durables
- l'obligation du passage à temps complet pour les salariés qui le demandent
- une allocation d'autonomie pour les étudiants qui leur permette de poursuivre leurs études sans travailler.

